

## FONCTIONNEMENT

**Le centre de loisirs est ouvert du lundi 8 juillet au vendredi 23 août 2013 de 7h30 à 18h30.**

Un accueil est également mise en place à la salle Bon secours à St Aubin d'Aubigné de **7h30 à 8h30** et de **17h à 17h30**.

L'accueil de loisirs a un rôle éducatif. Ce n'est pas une garderie. Il propose des activités en lien avec les objectifs pédagogiques fixés et mis en œuvre par l'équipe d'animation.

**Pour le bon déroulement des activités du groupe, il est donc impératif de respecter les heures de début et de fin des activités.**

- Formule JOURNEE avec repas : **9h à 17h**
- Formule 1/2 journée sans repas :  
**Matin : départ entre 11h30 et 12h00**  
**A-midi : arrivée entre 13h et 13h30**
- Formule 1/2 journée avec repas :  
**Matin + repas : départ à 13h30**  
**Repas + A-midi : arrivée à 11h30**
- Accueil / Départ : **7h15 à 9h et 17h à 18h30**

En juillet, les enfants seront répartis en 3 tranches d'âge mélangés, mais avec des salles et des animateurs de références.

En août, nous fonctionnons avec une tranche d'âge unique et des animations parfois communes ou souvent différenciés en fonction de l'âge.

Lors de l'arrivée au centre, le responsable légal doit **conduire l'enfant jusqu'à l'animateur responsable du pointage** afin que celui-ci enregistre son arrivée. Ce n'est qu'à partir de ce moment que l'enfant sera pris en charge. De même le soir, il doit venir chercher l'enfant et **signaler le départ de l'enfant à l'animateur**.

S'il est impossible au responsable légal de venir chercher son enfant, il doit transmettre à l'équipe d'animation une autorisation **signée** précisant les coordonnées de la personne à qui l'enfant doit être confié.

Les enfants avec autorisation parentale peuvent venir et quitter seuls le centre.

L'accueil de loisirs n'est plus responsable de votre enfant dès sa sortie du centre (qu'il soit accompagné ou non).

## VETEMENTS

Afin d'éviter toute perte de vos vêtements, doudou, sacs, veuillez bien marquer le nom de votre enfant. Nous vous conseillons vivement d'équiper votre enfant de casquette ou chapeau pour l'été.

## SIESTE

Compte tenu de la longueur des journées et de l'intensité des activités, une sieste est proposée à tous les enfants qui en ont l'habitude ou en ont besoin. Merci d'indiquer le matin si votre enfant fait la sieste habituellement. Pour leur confort et leur bien-être, n'oubliez pas les doudous.

## MEDICAMENTS

Si votre enfant doit prendre des médicaments ou suit un traitement lors de séjour au centre de loisirs, veuillez les remettre aux responsables (animateur de l'enfant ou direction) accompagné d'un duplicata de l'ordonnance, le matin à votre arrivée.

## INSCRIPTIONS

### **IMPORTANT :**

Les accueils de loisirs sont soumis à des règles très strictes en matière de réglementation, taux d'encadrement... De plus, la commande des repas s'effectue à l'avance.

C'est pourquoi l'inscription est obligatoire et définitive. Elle s'effectue à la journée complète ou en demi-journée avec ou sans repas. Elle doit être effectuée lors des permanences d'inscription en juin.

Passé ce délai, nous nous autorisons le droit de ne pas accueillir votre enfant.

**Les absences et désistements ne seront pas remboursés, sauf cas de force majeure, et sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation.**

## Tarifs, aides et déductions :

Le règlement s'effectue à l'inscription. En cas d'absence justifié, une régulation sera faite en septembre.

L'accueil de loisirs est géré par l'association « Familles Rurales du pays d'Aubigné ». En inscrivant votre enfant à l'accueil de loisirs, vous adhérez à l'association « Familles Rurales du Pays d'Aubigné » et réglez une cotisation de **20 €**.

Afin de rendre accessible le centre de loisirs à un plus large public, une tarification en fonction du quotient familial est mise en place.

	- de 500	de 500 à 800	de 800 à 1100	+ de 1100	Hors CAF
Tarif journée complète	6,90€	7,30€	7,90€	8,50€	12,40€
Tarif demi-journée	4,95€	5,25€	5,70€	6,10€	8,10€
Prix du repas	3,45 €				

Une majoration de **3€** par demi-journée ou de **6 €** par journée est appliqué pour :  
- les enfants habitant en dehors de la communauté de communes du Pays d'Aubigné ; à l'exception de St Germain sur Ille et de St Médard sur Ille avec qui nous avons une convention  
- en juillet uniquement, les enfants habitant Montreuil sur Ille et Sens de Bretagne (ces communes disposant d'un accueil de loisirs)

Nous demandons également **5 € supplémentaires** les jours de sorties.

L'aide aux vacances de la CAF est déduite du tarif journalier.

Si vous bénéficiez d'aide de comité d'entreprise, de la MSA, il vous sera fourni à votre demande une facture.

Les familles imposables peuvent demander une attestation de présence ou facture pour bénéficier de la réduction d'impôts (enfants moins de 7 ans)

Les chèques vacances et les CESU sont acceptés.

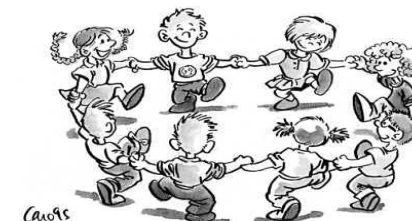
## Contrat d'assurance

L'association a souscrit un contrat-assurance responsabilité civile et individuelle accident.

La perte, le bris, la détérioration ou le vol d'objets personnels ne sont pas couverts. Nous attirons donc votre attention sur l'intérêt de souscrire une assurance complémentaire personnelle.



## ALSH du Pays d'Aubigné Eté 2013



## RENSEIGNEMENTS

Téléphone : 06 25 44 44 18

02 99 55 62 37 (aux horaires d'ouverture du centre)

mail : [clshandouilleneuveville@laposte.net](mailto:clshandouilleneuveville@laposte.net)

site : <http://www.clshandouilleneuveville.sitew.com>

